

Je soussignée, **Sophie PELHÂTE**, présente le 17 février 2025 à la salle de la Tourelle en qualité de Maire de la commune d'Auxy (45), atteste des éléments suivants :

Lors de cette réunion avec le promoteur **Elicio**, Madame **Gadois**, Maire de Sceaux, a exposé la situation. À l'issue des échanges, l'ensemble des élus présents a décidé solidairement que :

Il est trop tôt, à ce stade, pour la tenue d'un comité de projet.

Compte tenu du retrait du projet précédent et des remarques formulées par la commission d'enquête publique de 2023, notamment concernant la carence de concertation, il n'est pas possible de considérer ce projet comme s'inscrivant dans la continuité du précédent.

En conséquence, le document de présentation de ce prétendu "projet dans la continuité du précédent", qui n'avait pas été transmis préalablement aux participants malgré les demandes répétées de Madame Gadois, n'avait pas lieu d'être présenté à ce stade.

Ce projet, considéré comme un nouveau projet, doit être repris à son commencement, avec l'organisation préalable d'une réunion au pôle EnR de la préfecture.

Cette réunion en préfecture est d'autant plus nécessaire : que les interlocuteurs au sein de l'administration ont changé ; que les procédures applicables à ce type de projet ont évolué depuis 2023 ; et qu'**Elicio**, dans sa communication écrite et orale, a démontré ne pas avoir intégré ces évolutions.

Le compte-rendu de réunion rédigé par **Elicio** devait impérativement être soumis à l'approbation des élus présents avant toute mise en ligne ou transmission en préfecture.

Or, le compte-rendu de cette réunion ne m'a pas été transmis pour relecture et approbation, ni aux autres élus présents.

En conséquence, ce compte-rendu ne peut être considéré comme valide, et ne saurait être regardé comme publiable ou transmissible en l'état.

Je précise également que, malgré mon intervention au cours de cette réunion, les représentants d'**Elicio** sont demeurés très peu réceptifs aux interventions et observations formulées par les élus présents.

Lorsque je leur ai demandé pour quelle raison ils s'obstinaient dans une posture négative et non constructive à l'égard des demandes émanant des représentants des élus présents, aucune réponse n'a été apportée.

Cette absence de prise en considération des observations formulées, comme l'absence de réponse à cette interpellation, a renforcé le constat d'un défaut d'écoute et de dialogue constructif au cours de cette réunion.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À Auxy le 20 Avril 2025

Sophie PELHÂTE

